

## Espèces floristiques à statut particulier dans le sous-bassin versant de la rivière Bonaventure

Par Catherine Arsenault, tech. bioécologie

La protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être est primordiale au maintien de la biodiversité, indicateur de la santé des écosystèmes. Les perturbations humaines peuvent être la cause de la diminution de la biodiversité. En ce sens, les propriétaires et les conseillers forestiers ont un pouvoir d'action par rapport à la préservation des espèces. Toutefois, faut-il savoir les connaître et les identifier. Vous trouverez, dans cette fiche, la liste des espèces floristiques non forestières potentiellement présentes dans le sous-bassin versant de la rivière Bonaventure.

### ***Arnica à aigrette brune*** (*Arnica lanceolata* ssp. *Lanceolata*)

Cette plante herbacée est susceptible d'être menacée. Son habitat se compose de rives rocheuses, rochers humides et bords de ruisseau. Elle a besoin d'une pleine lumière et d'un milieu offrant une certaine humidité. Cette plante atteint entre 20 et 50 cm de haut. La fleur jaune, présente de la fin juin à septembre, est située au bout d'une tige solitaire ou en groupe, dense et velue vers le haut. Deux à cinq paires de feuilles opposées sont présentes sur la tige, tandis que plusieurs feuilles peuvent se retrouver à la base.

Dans le sous-bassin versant, elle a été localisée sur une plage graveleuse près de la rivière Bonaventure (entre Saint-Alphonse et Saint-Siméon) en 1941.



© Norman Dignard,

### ***Astragale d'Amérique*** (*Astragalus americanus*)

Cette plante herbacée est également susceptible d'être menacée. Ses feuilles sont composées (7-17 folioles) et sa hauteur atteint généralement 30-70 cm. Sa floraison est estivale et ses fleurs, en forme de calices tubuleux, sont blanchâtres ou jaunâtres.

Dans le sous-bassin, elle a été vue en 1937 à

environ 24 km de

l'embouchure de la rivière, en bordure de celle-ci,

en 1931 près du pont de Saint-Elzéar, en 2003 à 3 km de

l'embouchure et en 2009, un peu au nord du « Malin ».

En général,



© Norman Dignard,

elle était aperçue sur des rivages rocheux.

### ***Chalef argenté*** (*Elaeagnus commutata*)

Cet arbrisseau est susceptible d'être désigné menacé. Il atteint une hauteur de 0,5 à 3 m. Ses rameaux sont brun rouille et ses feuilles, alternes, sont argentées sur les deux faces. Ses fleurs, jaunes à l'intérieur et argentées à l'extérieur, ont une odeur sucrée et sa floraison est estivale (parfois précoce). La



© Norman Dignard,



© Norman Dignard,

seule occurrence répertoriée se trouve sur les berges de la rivière dans le secteur du « Malin » et date de 2003.

**Aster d'Anticosti** (*Symphyotrichum anticostense*)

Cette plante herbacée est désignée menacée. Seules 16 occurrences sont connues au Canada. Les plus grosses colonies se trouvent près de 4 rivières de la Baie-des-Chaleur, dont la Bonaventure. Les perturbations humaines, telles l'installation de quais, la circulation de VTT et la construction de chalets en bordure de rivière, affectent la survie de cette plante. Elle colonise les berges de rivières à substrat calcaire. Sa tige peut atteindre une hauteur de 50-60 cm. Ses fleurs bleues, roses ou blanches sont présentes vers la fin de l'été. Sa présence a été confirmée en 2009 sur les rivages près de l'embouchure de la rivière



© Pierre Petitclerc



© Norman Dignard,

Bonaventure jusqu'au 14<sup>e</sup> km. Dans le sous-bassin, sa présence a été identifiée près du pont du chemin de la rivière. Cette plante peut être confondue avec la *Symphyotrichum boreale* et la *Symphyotrichum novi-belgii*. L'Aster d'Anticosti se distingue toutefois par ses feuilles linéaires, coriaces, rigides et peu rétrécies à la base.



**Figure 1 Localisation des espèces à statut précaire identifiées dans le sous-bassin versant**

Pour en savoir plus, consulter les références citées.

Références :

- [www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/espec/es/](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/espec/es/)
- PETITCLERC P., N. DIGNARD, L. COUILLARD, G. LAVOIE et J. LABRECQUE, 2007. *Guide de reconnaissance des habitats forestiers des plantes menacées ou vulnérables*. Bas-Saint-Laurent et Gaspésie. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier. 113 p.

**Pour nous joindre**

**Groupement forestier coopératif Baie-des-Chaleurs**

106, rue Industrielle  
New Richmond (Québec) G0C 2B0  
Tél. : 418 392-5088 – Téléc. : 418 392-5080  
Courriel : [info@gfbc.ca](mailto:info@gfbc.ca) – Site Web : [www.gfbc.ca](http://www.gfbc.ca)



Fondation de la faune du Québec



*un coup de pousse à la forêt!*